

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 3 février 2015 fixant au titre de l'année 2015 le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement de délégués au permis de conduire et à la sécurité routière

NOR : *INTA1503126A*

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 3 février 2015, le nombre total des postes offerts aux concours pour le recrutement de délégués au permis de conduire et à la sécurité routière au titre de l'année 2015 est fixé à 8 :

Concours externe : 5 postes.

Concours interne : 3 postes.

Les postes offerts au titre de l'un des deux concours qui ne sont pas pourvus par la nomination de candidats à ce concours seront attribués aux candidats de l'autre concours.